

## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU EXÉCUTIF DE LA LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

DU 19 JANVIER 2019

**Présents** : Mmes : Christiane CAHUZAC, Hélène LA SALMONIE, Brigitte VIAUD Mrs Gérard CARREAU, Raymond GOHIER, Éric LIMOUZIN Roland DANO par Skype, .

**Excusés**: Mmes Claire FOUNTAINE, Annick MICHAUD, Mrs : Jacques BOISNARD, José CERVERA, Régis DUPERRIER, François GRIMMEISEN, Briec PERNES

**Invités** : Mme Laurence FREMANTEAU et Aurélie LAGAILLARDE présentes, Mr Gildas TREGOUET excusé, Mr Cédric LEROY absent.

## APPROBATION DU RDD DU 1<sup>o</sup> décembre 2018

### DECISION 1

Approuvez-vous le RDD du Bureau Exécutif du 1 décembre 2018 ?

**Vote oui à l'unanimité des 7 présents**

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES:

### DECISION 2

**Le BE décide à l'unanimité de verser à chaque salarié la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat (Loi n°2018-12134 du 24 décembre 2018), dans le cadre de la déclaration unilatérale d'attribution.**

Mise en place de la Commission de Réflexion sur la politique salariale.

Mise en œuvre des entretiens individuels annuels des salariés au mois de novembre 2019.

## PREPARATION DE L'AG le 9 mars 2019 :

### DECISION 3

**Tarifs des cotisations clubs: Un minimum de 124€ pour les plus petits clubs, 1,24€ par licence et 0,37€ par PVR. Votés à l'unanimité.**

**Tarif des stages : 16€ par jour et par stagiaire. Voté à l'unanimité.**

**Montant maximum de participation aux SL : 8€ à partir de septembre 2019 jusqu'à août 2020.**

3 voix contre et 4 pour.

**Tarif PER et PEs : 690€ par coureur pour la saison 2019/2020 et 1 300€ pour les coureurs hors Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2019/2020. Voté à l'unanimité.**

**Mise à disposition des clubs des entraîneurs de la Ligue : 150€/ jour. Voté à l'unanimité.**

Dans le cadre des indemnités prévues par le règlement financier de la Ligue avec mise en œuvre à partir du 10 mars 2019 :

- **maintien des IK de déplacement à 0,40€ le kilomètre et 0,45€ le km avec un bateau tracté.**
- **L'indemnité de restauration pour le repas du midi ou du soir est plafonnée à 20€.**
- **L'indemnité d'hébergement (chambre + petit déjeuner) est plafonnée à 70€.**
- **L'indemnité d'une journée complète en dehors des transports est plafonnée à 110€**
- **Taux d'indemnité des frais téléphoniques : 217€ annuel. Tout est voté à l'unanimité**

**Forfait de la place de parking du CERH d'Arcachon applicable en 2020 : 585€ par place. Voté à l'unanimité.**

## PUBLICATION DES RDD SUR SITE INTERNET

### *DECISION 4*

Suite à la demande des participants au colloque Développement de Biscarrosse, **nous publierons les RDD des BE et des CA sur le site Internet de la Ligue à partir du BE du 19 janvier 2019.**

## QUESTIONS DIVERSES

### *DECISION 5*

Nous décidons à l'unanimité qu'Aurélien fasse les **démarches et se renseigne auprès de la FFVoile, pour que la Ligue soit abonnée à GoToMeeting.**